

## Installation de panneaux solaires Aides disponibles et démarches à effectuer

### Des **aides** existent pour l'installation de panneaux photovoltaïques :

- Prime à l'autoconsommation : si vous consommez tout ou une partie de l'énergie produite, vous êtes éligible. Son montant peut atteindre jusqu'à 430 €/kWc installé.
- Obligation d'achat : vous souhaitez vendre une partie ou l'intégralité de l'énergie produite ?  
Les prix sont fixés pour chaque trimestre et grâce à ce système, l'électricité est injectée sur le réseau. Depuis le 1er mai 2022, pour une installation photovoltaïque de 3 kWc, le producteur perçoit 20,22 c€/kWh s'il vend la totalité de sa production ou 10 c€/kWh s'il vend uniquement le surplus.
- TVA à taux réduit : les installations d'une puissance inférieure ou égale à 3 kWc bénéficient d'une TVA à 10%.
- Aides locales : les aides locales et nationales ne sont plus cumulables depuis [l'arrêté du 6 octobre 2021](#).

### Les **démarches** pour installer des panneaux solaires en Ardèche :

- Faire une déclaration préalable aux travaux en mairie pour obtenir une autorisation d'urbanisme.
- Faire une demande de raccordement au réseau Enedis.
- Pour la vente d'électricité, établir un contrat de revente avec EDF Obligation d'Achat.

Pour bénéficier des aides, il est nécessaire de faire réaliser les travaux par [un artisan RGE de votre région](#).

Pour une installation d'un panneau solaire de 3 kWc, orientée sud, le retour sur investissement s'opère au bout de 12 ans en moyenne pour un projet en autoconsommation avec revente du surplus (source : [Hello Watt](#))

En **Ardèche**, le niveau d'ensoleillement moyen est de **182 jours/an**, ce qui en fait l'un des départements les plus adaptés à la pose de panneaux solaires.

Plus d'informations sur le prix des panneaux solaires [✉](#)